



Grand Orb

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES EN LANGUEDOC

COMPTE RENDU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du mercredi 14 novembre 2018

A 16 h 00 – à Bédarieux

L'an deux mil dix-huit, le quatorze novembre, à seize heures,
Le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle La Tuilerie, à BEDARIEUX, sous la présidence de Monsieur Antoine MARTINEZ.

Présents : **Louis-Henri ALIX** (Délégué titulaire de Dio et Valquières), **Richard AUBERT** (Délégué titulaire Bédarieux), **Christian BALERIN** (Délégué titulaire du Pradal), **Jean-Claude BOLTZ** (Délégué titulaire de Saint Génies de Varensal), **Alain BOZON** (Délégué titulaire de Pézènes les Mines), **Bruno BEDRY** (Délégué suppléant de Carlencas et Levas), **Yvan CASSILI** (Délégué titulaire du Bousquet d'Orb), **Serge CASTAN** (Délégué titulaire d'Avène), **Marie-Aline EDO** (Déléguée titulaire de La Tour sur Orb), **Jean Luc FALIP** (Délégué titulaire de Saint Gervais sur Mare), **Danielle GASSAN** (Déléguée titulaire du Bousquet d'Orb), **Marie-Line GERONIMO** (Déléguée titulaire de Combes), **Georges HUGOT** (Délégué suppléant des Aires), **Jean LACOSTE** (Délégué titulaire de Brenas), **Elisabeth LACROIX-PEGURIER** (Déléguée titulaire de Bédarieux), **Jean-Louis LAFaurie** (Délégué titulaire d'Hérépian), **Rose-Marie LOSMA** (Déléguée titulaire de Bédarieux), **Aurélien MANENC** (Délégué titulaire de Lunas), **Antoine MARTINEZ** (Délégué titulaire de Bédarieux), **Henri MATHIEU** (Délégué titulaire de Saint Etienne d'Estrechoux), **Pierre MATHIEU** (Délégué titulaire de Bédarieux), **Marie-France MAUREL** (Déléguée titulaire Le Poujol sur Orb), **Florence MECHE** (Déléguée titulaire de Lamalou Les Bains), **Alain MONTCHAUZOU** (Délégué titulaire de Bédarieux), **Jean-François MOULIN** (Délégué titulaire de Bédarieux), **Yves ROBIN** (Délégué titulaire du Poujol sur Orb), **Luc SALLES** (Délégué titulaire de Villemagne l'Argentière), **Bernard SALLETES** (Délégué titulaire de La Tour sur Orb), **Magalie TOUET** (Déléguée titulaire de Bédarieux), **Serge VAUTHIER** (Délégué titulaire de Lamalou les Bains).

Procurations : **Francis BARSSE** (Délégué titulaire Bédarieux) à Pierre MATHIEU, **Roland BASCOUL** (Délégué titulaire Graissessac) à Yves ROBIN, **Guillaume DALERY** (Délégué titulaire de Lamalou Les Bains) à Antoine MARTINEZ, **Jean-Bernard DURAND** (Délégué titulaire de Saint Gervais sur Mare) à Jean-Luc FALIP, **Christiane LEDUC-LAURENS** (Déléguée titulaire de Bédarieux) à Elisabeth LACROIX-PEGURIER, **Martine MOULY-CHARLES** (Déléguée titulaire de Hérépian) à Jean-Louis LAFaurie, **Christine POU GALAN** (Déléguée titulaire d'Hérépian) à Luc SALLES, **Yves POUJOL** (Délégué titulaire de Taussac la Billiere) à Jean-Claude BOLTZ, **Fabien SOULAGE** (Délégué titulaire de Ceilhes et Rocozels) à Serge CASTAN, **Céline WEIS** (Déléguée titulaire de Lamalou les Bains) à Florence MECHE.

Absents : **Sylvie BOUVIER** (Déléguée titulaire de Bédarieux), **Laurent BURGAT** (Délégué titulaire de Lamalou les Bains), **Valérie DORADO-HIREL** (Déléguée titulaire de Bédarieux), **Marie-Hélène LAVASTRE** (Déléguée titulaire de Bédarieux), **Rémy PAILLES** (Délégué titulaire de Joncels), **Serge PHILIPPE** (Délégué titulaire du Bousquet d'Orb), **Jacky TELLO** (Délégué titulaire de Bédarieux), **Gilbert VEISLINGER** (Délégué titulaire de Camplong).

Durant la séance est arrivé :

- Roland BASCOUL avant le vote de la question n° 2 « Approbation du plan de financement de l'étude optimisation du service Grand Orb Environnement »

Durant la séance est partie :

- Marie-France MAUREL avant le vote de la question n° 12 « Approbation de la convention de coopération opération façade avec le Pays Haut Languedoc et Vignobles »

Nombre de délégués en exercice : 48

Présents : 30

Votants : 40

Membres en exercice : 48

Présents : 30

Absents : 8

Absent(s) excusé(s) avec procuration : 10

Monsieur le Président accueille l'ensemble du Conseil Communautaire.

Après avoir constaté que le quorum est atteint, le Président ouvre la séance.

A la majorité des suffrages, Mme Marie-Aline EDO est élue secrétaire, fonction qu'elle a acceptée.

Introduction générale de Monsieur le Président sur ce conseil communautaire portant essentiellement sur les interventions de Mélissa FABRE Responsable du service Grand Orb Environnement accompagnée de M. SAUCEROTTE et M. LE GRATIET du SICTOM de Pézenas ; Angélique LOPEZ sur les partenariats avec la CAF pour l'Enfance et Jeunesse et l'actualité des dossiers en cours.

ORDRE DU JOUR

Election du secrétaire de séance

Intervention de M. SAUCEROTTE, 2^e vice-Président du SICTOM de Pézenas, accompagné de M. LE GRATIET, Directeur Général des Services qui présenteront le projet de centre de tri.

ENVIRONNEMENT

Question n°1 : Accord de principe au projet de centre de tri ouest Hérault

Rapporteur : Antoine MARTINEZ

Question n°2 : Approbation du plan de financement de l'étude « optimisation du service Grand Orb Environnement »

Rapporteur : Roland BASCOUL

GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET LA PREVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI)

Question n°3 : Approbation de la convention de coopération entre l'Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Orb et Libron et la Communauté de communes Grand Orb

Rapporteur : Serge CASTAN

Question n°4 : Approbation de la modification statutaire de l'Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Orb et Libron

Rapporteur : Serge CASTAN

MARCHES PUBLICS

Question n°5 : Délégation à Monsieur le Président en matière de Marchés Publics, accords-cadres et avenants

Rapporteur : Yvan CASSILI

FINANCES

Question n°6 : Décision Modificative n° 2 – Budget Principal

Rapporteur : Yvan CASSILI

Question n°7 : Décision Modificative n° 1 – Budget Locations

Rapporteur : Yvan CASSILI

CULTURE

Question n°8 : Approbation du plan de financement du projet « 20 ans du Musée de la Cloche et de la Sonnaïlle »

Rapporteur : Antoine MARTINEZ

VIE ASSOCIATIVE ET SPORTS

Question n°9 : Subventions aux événements associatifs 2018 du territoire intercommunal

Rapporteur : Yves ROBIN

ENFANCE – JEUNESSE

Présentation du Diagnostic Enfance Jeunesse

Question n°10 : Renouvellement de la Convention territoriale Globale (CTG) avec la CAF

Rapporteur : Luc SALLES

Question n°11 : Renouvellement du Contrat Enfance et Jeunesse (CEJ)

Rapporteur : Luc SALLES

ADMINISTRATION GENERALE

Question n°12 : Approbation de la convention de coopération « opération façade » avec le Pays Haut Languedoc et Vignobles

Rapporteur : Marie-Aline EDO

Question n°13 : Approbation du compte rendu du conseil du 26 septembre 2018

Rapporteur : Marie-Aline EDO

Question n°14 : Participation au fond d'aide d'urgence pour les sinistrés de l'Aude

Rapporteur : Antoine MARTINEZ

MOTION

Question n°15 : Motion de soutien aux sapeurs-pompiers de France

Rapporteur : Antoine MARTINEZ

Question n° 1**Objet : Accord de principe au projet de centre de tri ouest Hérault**

Le SICTOM de Pézenas a sollicité la Communauté de communes Grand Orb pour mutualiser le projet de centre de tri.

L'actualité réglementaire prévoit l'extension de consignes de tri à compter de 2022. Le centre de tri a pour fonction de regrouper l'ensemble des emballages ménagers d'un territoire et de diriger les matériaux dans les filières de recyclage adaptées

La Région dans le cadre de son plan régional de prévention des déchets et l'ADEME apporteront leur soutien financier sur un seul projet nouveau privé ou public.

Actuellement, Grand Orb s'est engagé avec une entreprise privée : PAPREC et va lancer un nouveau marché à compter du 1^{er} janvier 2019.

La proposition du SICTOM de Pézenas consiste à créer un équipement de centre de tri mutualisé avec plusieurs intercommunalités du territoire de l'ouest Hérault afin de maîtriser les coûts dans la durée.

Les communautés de communes et syndicats pressentis dans ce projet sont : le SICTOM de Pézenas, l'agglomération de Béziers, la Domitienne, Sud Hérault, le Syndicat mixte centre Hérault, Sète Agglopolie Méditerranée et Grand Orb.

Le montage financier :

Le projet représente un investissement de 17 millions d'euros réparti sur l'ensemble des collectivités en fonction des tonnages. Grand Orb participerait à hauteur de 1331 tonnes apportées soit 6 % de l'ensemble de l'investissement ce qui représente 1 million d'euro avec un apport fixé à 100 000 €.

Le montage juridique :

Le centre de tri sera géré par une Société Publique Locale (SPL) où chaque actionnaire assumera les risques financiers en proportion de sa participation.

L'enjeu de ce projet est de proposer un équipement mutualisé entre les intercommunalités et syndicats afin de maîtriser les coûts dans la durée et de s'inscrire dans une démarche collective pour limiter les évolutions de coût.

Il est proposé

- De donner **un accord de principe favorable** au projet de centre de tri proposé par le SICTOM de Pézenas

Le Conseil Communautaire oui l'exposé du Président et après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- Donne un accord de principe favorable au projet de centre de tri proposé par le SICTOM de Pézenas

Vote POUR : 40

Vote CONTRE : 0

Abstention(s) : 0

Question n° 2**Objet : Approbation du plan de financement de l'étude « optimisation du service Grand Orb Environnement »**

La Communauté de communes Grand Orb a la compétence collecte et traitement des déchets depuis le 1^{er} janvier 2014.

Ce service historiquement intercommunal existe depuis 1976. Il a fait l'objet de nombreuses transformations comme l'accueil de nouvelles communes, la mise en place de la collecte sélective, la création de déchetteries, la mise en place de conteneurs enterrés...

Les efforts actuels, à travers l'amélioration de la collecte sélective, le programme de modernisation des déchetteries et la recherche de nouvelles filières de valorisation, s'inscrivent dans une démarche d'amélioration continue et de réponse aux objectifs du Grenelle de l'environnement, dans le cadre de la loi de transition énergétique pour la croissance verte. Mais ils n'en constituent qu'une étape. Leur poursuite nécessitera de revoir plus amplement l'organisation et les moyens du service, et l'optimisation des tournées de collecte actuelles.

C'est dans ce contexte, que la communauté de communes Grand Orb souhaite effectuer un diagnostic du service Grand Orb Environnement et proposer les voies d'ajustement, d'amélioration et d'optimisation de la collecte des déchets.

Les grands axes de réflexion à étudier :**1) Optimiser la configuration des tournées et le schéma de collecte.**

L'enjeu est d'équilibrer les différents modes de collecte en optimisant le ratio entre la collecte en points d'apport volontaire, la collecte en porte à porte et les points de regroupements.

Par ailleurs, les tournées ne correspondent pas toutes à des temps de travail équivalents, il conviendra de revoir et d'harmoniser le schéma de collecte sur les 24 communes de Grand Orb.

Une réflexion sera également conduite sur le mode d'exercice de la collecte.

2) Meilleure valorisation matière et organique

Il s'agit d'un enjeu majeur car Grand Orb Environnement doit non seulement améliorer les performances de prévention et de sensibilisation au tri, mais aussi mettre en place d'avantage de moyens permettant l'incitation au tri et la responsabilisation de l'utilisateur.

Il conviendra d'étudier la mise en œuvre de l'extension des consignes de tri souhaitée par Grand Orb pour 2020 et prévoir l'opportunité de gestion à la source des bio-déchets.

3) Maitrise des dépenses

Grand Orb attend des propositions de leviers d'amélioration du service pour répondre à la hausse des coûts inhérente aux nécessités et prendre en compte d'autres facteurs comme la hausse du carburant.

Pour ce faire, il conviendra d'étudier notamment la possibilité d'étendre la redevance spéciale incitative, et de mener une réflexion sur l'opportunité d'une tarification incitative.

4) Evaluer les capacités d'évolutions des infrastructures de Grand Orb Environnement.

Ces infrastructures correspondent aux déchetteries, aux quais de transferts (notamment celui de TAUSSAC LA BILIERE) gérées par Grand Orb.

Le diagnostic du fonctionnement actuel des transferts des déchets doit faire apparaître ou infirmer la nécessité de restructurer l'organisation du quai de Taussac (vidage au sol ou gravitaire...). Une réflexion prenant en compte l'évolution des besoins, la faisabilité des projets, doit être menée pour définir un planning et un programme d'investissement.

Afin de mener à bien ce projet, il est nécessaire de confier cette mission à un cabinet d'étude.

Aussi il est demandé aux membres du Conseil Communautaire de bien vouloir autoriser Monsieur le Président à lancer cette étude et d'approuver le plan de financement tel que présenté ci-dessous :

- Le montant total de l'étude s'élèverait à 80 000 € HT
- Demande de subvention auprès de l'ADEME à hauteur de 35 % du montant HT maximum de l'étude soit un montant de 28 000 €
- Demande de subvention auprès de la REGION OCCITANIE à hauteur de 35 % du montant HT de l'étude soit un montant de 28 000 €

Le Conseil Communautaire ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- Autorise Monsieur le Président à lancer cette étude et d'approuver le plan de financement tel que présenté ci-dessous :
 - Le montant total de l'étude s'élèverait à 80 000 € HT
 - Demande de subvention auprès de l'ADEME à hauteur de 35 % du montant HT maximum de l'étude soit un montant de 28 000 €
 - Demande de subvention auprès de la REGION OCCITANIE à hauteur de 35 % du montant HT de l'étude soit un montant de 28 000 €

Vote POUR : 40
Vote CONTRE : 0
Abstention(s) : 0

Question n° 3**Objet : Approbation de la convention de coopération entre l'Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Orb et Libron et la Communauté de communes Grand Orb**

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la Communauté de Communes Grand Orb assure la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations).

Cette compétence est déclinée à travers les 4 items suivants :

- Item 1 : Aménagement cohérent de Bassin Versant
- Item 2 : entretien des cours d'eau
- Item 5 : protection contre les inondations
- Item 8 : Zones Humides

Depuis de nombreuses années, le syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron, reconnu, Etablissement Public Territorial de Bassin, coordonne l'ensemble des actions menées sur le bassin versant de l'Orb, du Libron et leurs affluents.

Par délibération en date du 26 septembre 2018, il a été décidé de transférer l'item 1 à l'EPTB Orb Libron.

Aujourd'hui, Grand Orb propose d'établir une convention avec l'EPTB Orb Libron sur les deux items suivants :

- Item 2 : entretien des cours d'eau,
- Item 5 : la protection contre les inondations.

Cette convention a pour objectif d'apporter à Grand Orb l'expertise et la technicité de l'EPTB Orb Libron.

Pour l'entretien des cours d'eau, les missions confiées à l'EPTB sont les suivantes :

- L'élaboration du plan de gestion, y compris la Déclaration d'Intérêt Général sur les tronçons de cours d'eau à entretenir,
- La mise en œuvre des travaux des entreprises,
- La mise en œuvre des travaux de l'équipe rivière (composée de personnel de la collectivité Grand Orb),
- Le suivi des cours d'eau.

Pour la protection contre les inondations, les missions confiées à l'EPTB sont les suivantes :

- Le confortement de la digue de la perspective de Bédarieux (*définition et suivi des travaux*)
- La régularisation des autorisations des systèmes d'endiguement composés d'ores et déjà de dogues classées (Bédarieux-Villemagne)
- Etudes réglementaires des ouvrages classés (Bédarieux-Villemagne)
- Etudes surveillance de l'ouvrage du Pujol sur Orb
- Entretien des ouvrages : visite annuelle et définition des travaux

Grand Orb versera une contribution financière annuelle de 23 000 € et entrera en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2019 (cette contribution a été prise en compte dans le projet de service présenté pour le vote de la fiscalité GEMAPI).

Il est proposé :

- D'approuver la convention coopération entre l'Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Orb et Libron et la Communauté de communes Grand Orb
- D'autoriser le Président à signer la convention coopération entre l'Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Orb et Libron et la Communauté de communes Grand Orb
- De verser la participation annuelle de 23 000 €

Le Conseil Communautaire ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- Approuve la convention de coopération entre l'Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Orb et Libron et la Communauté de communes Grand Orb
- Autorise le Président à signer la convention coopération entre l'Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Orb et Libron et la Communauté de communes Grand Orb
- Valide le versement de la participation annuelle de 23 000 €

Vote POUR : 40
Vote CONTRE : 0
Abstention(s) : 0

Question n° 4**Objet : Approbation de la modification statutaire de l'Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Orb et Libron**

Monsieur le Président rappelle que l'EPTB Orb Libron a réalisé une réflexion sur l'organisation de la compétence GeMAPI à l'échelle des bassins versants de l'Orb et du Libron. Cette réflexion a associé l'ensemble des EPCI concernés par le territoire Orb Libron.

A l'issue de cette réflexion, le schéma d'organisation territoriale de la compétence GeMAPI sur le territoire Orb Libron a été retenu :

- Transfert de l'aménagement cohérent de bassin au SMVOL (1°)
- Délégation de l'entretien des cours d'eau au SMVOL pour les EPCI-FP suivants : CC la Domitienne, CC Les Avant Monts, CA Béziers Méditerranée, CC Sud Hérault (2°)
- Réalisation en propre de l'entretien des cours d'eau (2°) : CC Grand Orb, CC du Minervois au Caroux, CC Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc, CA Hérault Méditerranée
- Réalisation en propre des missions défense contre les inondations et de protection et de restauration des milieux aquatiques (5° et 8°)

Ainsi les communautés se sont accordées pour renforcer la coopération et la mutualisation au travers de l'EPTB :

- en lui confiant certaines missions GeMAPI par transfert et/ou par délégation,
- ainsi qu'en recourant à son appui lorsque les missions GeMAPI restent exercées par les EPCI-FP.

Le schéma conduit également à une rationalisation de l'organisation avec la suppression de plusieurs syndicats locaux, tout en maintenant la participation du Département au SMVOL.

L'organisation visée est alors de nature à concourir plus efficacement à la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques, ainsi qu'à la prévention du risque d'inondation.

Il est également acté que les modalités de cette organisation seront formalisées au sein d'un Plan d'Aménagement d'Intérêt Commun (PAIC).

Afin que ce schéma d'organisation puisse être mis en application par l'EPTB Orb Libron, il convient de modifier les statuts de l'EPTB Orb Libron pour une mise en œuvre opérationnelle au 1^{er} janvier 2019.

Par délibération du 21 juin 2018, le comité syndical du Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb validait à l'unanimité ses nouveaux statuts lui permettant de mettre en œuvre le schéma d'organisation territorial relatif à Gestion des Milieux Aquatiques et à la Prévention des Inondations (GEMAPI).

L'ensemble des membres a par la suite été invité à valider ces statuts.

La majorité qualifiée étant atteinte, la préfecture aurait pu valider ces statuts dès à présent. Les services de la Préfecture ont cependant indiqué que la rédaction actuelle ne mentionne pas explicitement que le syndicat mixte devient un syndicat à la carte. Ce manque pourrait constituer une faiblesse juridique.

Aussi, elle propose que cette mention soit rajoutée aux statuts validés le 21 juin 2018.

Le comité syndical du 5 novembre 2018 a validé l'ajustement proposé.

Vous trouverez annexés au présent rapport les statuts modifiés qui indiquent clairement que le Syndicat Mixte devient un syndicat à la carte. (article 3).

Il vous est proposé :

- De valider les nouveaux statuts de l'EPTB Orb Libron,

Le Conseil Communautaire ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- Valide les nouveaux statuts de l'EPTB Orb Libron

Vote POUR : 40
Vote CONTRE : 0
Abstention(s) : 0

Question n° 5**Objet : Délégation à Monsieur le Président en matière de Marchés Publics, accords-cadres et avenants**

M. le Président expose à l'assemblée que l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) permet au Conseil Communautaire d'accorder des délégations de pouvoir à Monsieur le Président d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception des matières listées dont ne font pas partie les marchés publics.

Aussi, dans un souci d'efficacité et de réactivité de la Communauté de communes en matière de commande publique, il vous est proposé d'utiliser la faculté prévue à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Président est chargé, pour la durée de son mandat, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres passés en tant que pouvoir adjudicateur ou entité adjudicatrice ainsi que toute décision concernant leurs avenants, quels qu'en soient la nature et le montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Monsieur le Président rendra compte des décisions prises en vertu de la présente délégation de pouvoir.

Pour toutes les décisions qui relèvent de la commission d'appel d'offre, le rôle de celle-ci reste inchangé.

Monsieur le Président demande au Conseil Communautaire de bien vouloir approuver la délégation de pouvoir en matière de marchés publics conformément au texte ci-dessous :

Monsieur le Président est chargé, pour la durée de son mandat, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres passés en tant que pouvoir adjudicateur ou entité adjudicatrice ainsi que toute décision concernant leurs avenants, quels qu'en soient la nature et le montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Le Conseil Communautaire ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- Approuve la délégation de pouvoir en matière de marchés publics conformément au texte ci-dessous :

Monsieur le Président est chargé, pour la durée de son mandat, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres passés en tant que pouvoir adjudicateur ou entité adjudicatrice ainsi que toute décision concernant leurs avenants, quels qu'en soient la nature et le montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Vote POUR : 40
Vote CONTRE : 0
Abstention(s) : 0

Question n° 6**Objet : Décision Modificative n° 2 – Budget Principal**

Le Président expose que suite à l'augmentation de recettes et de dépenses non prévues, ainsi qu'à l'évaluation des charges transférées de la compétence « politique de la ville », il est nécessaire d'ajuster les crédits budgétaires ainsi qu'il suit :

- Fréquentation en hausse du centre de loisirs Grand Orb (hausse de la participation des familles et des charges en découlant : repas, fournitures, sorties) > 3 000 €
- Subventions de la DRAC et du Département pour la Saison culturelle Grand Orb > 10 000 €
- Attribution de compensation : Transfert de charges « politique de la ville » (40 718 €) et baisse loyer Paul BOYE (10 000 €)
- Subventions : lycée F. FABRE, sinistrés de l'Aude, associations sport/culture (4 000 € / 5 000 € / 3 000 €)
- Travaux Post-crués : prestations similaires (enveloppe restante si besoin et subventionnée) > 44 000 €

DESIGNATION	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT		
D 60623-421 : Alimentation (ALSH)	1 000,00 €	
D 60632-421 : Fournitures de petit équipement (ALSH)	500,00 €	
D 6068-421 : Autres matières et fournitures (ALSH)	500,00 €	
D 6228-33 : Divers rémunérations d'intermédiaires (Saison)	5 000,00 €	
D 62875-020 : Rembst de frais aux communes membres	30 500,00 €	
D 6288-421 : Autres services extérieurs (ALSH)	1 000,00 €	
D 6288-020 : Autres services extérieurs	10 000,00 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	48 500,00 €	
D 6218-020 : Autre personnel extérieur	10 218,00 €	
D 6218-33 : Autre personnel extérieur (Saison)	5 000,00 €	
TOTAL D 012 : Charges de personnel	15 218,00 €	
D 739211-020 : Attributions de compensation	- 50 718,00 €	
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	- 50 718,00 €	
D 022-01 : Dépenses imprévues de fonctionnement	-12 000,00 €	
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues	-12 000,00 €	
D 65737-95 : Subventions aux autres états publics locaux	4 000,00 €	
D 6574-025 : Subventions aux associations	3 000,00 €	
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	7 000,00 €	
D 6745-020 : Subventions exceptionnelles pers droit privé	5 000,00 €	
TOTAL D 67 : Dépenses exceptionnelles	5 000,00 €	
R 70632-421 : Redevances services de loisirs (ALSH)		3 000,00 €
TOTAL R 70 : Produits des services		3 000,00 €
R 74718-33 : Autres participations de l'Etat (Saison)		5 000,00 €
R 7473-33 : Participations du Département (Saison)		5 000,00 €
TOTAL R 74 : Dotations et participations		10 000,00 €
Total	13 000,00 €	13 000,00 €

DESIGNATION	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT		
R 1311-831 : Subventions Etat et Ets nationaux (<i>Post-crues</i>)		22 200,00 €
R 1312-831 : Subventions Région (<i>Post-crues</i>)		8 000,00 €
R 1313-831 : Subventions Département (<i>Post-crues</i>)		13 800,00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement		44 000,00 €
D 2135-831 : Aménagements des construct (<i>Post-crues</i>)	44 000,00 €	
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	44 000,00 €	
Total	44 000,00 €	44 000,00 €

Il est proposé aux membres du Conseil Communautaire de bien vouloir :

- Approuver la décision modificative telle que présentée ci-dessus.

Le Conseil Communautaire ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- Approuve la décision modificative telle que présentée ci-dessus

Vote POUR : 40
Vote CONTRE : 0
Abstention(s) : 0

Question n° 7

Objet : Décision Modificative n° 1 – Budget Locations

Le Président expose que suite au transfert de la compétence « immobilier d'entreprise » et à l'évaluation des charges transférées, il est nécessaire d'ajuster les crédits budgétaires ainsi qu'il suit :

- Transfert tardif de l'emprunt « hôtel d'entreprise Paul BOYE » : 8 mois de prise en charge à rembourser à la commune de Bédarieux au lieu de 3 mois prévus au BP (22 300 €)
- Baisse de loyer validée par la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) du 14 septembre 2018 (10 000 €)

DESIGNATION	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT		
D 62875-90 : Remboursement aux communes	22 300,00 €	
D 6288-90 : Autres services extérieurs	- 10 000,00 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	12 300,00 €	
D 023-90 : Virement à section d'investissement	- 10 000,00 €	
TOTAL D 023 : Virement à section d'inv	- 10 000,00 €	
D 66111-01 : Intérêts d'emprunts	- 12 300,00 €	
TOTAL D 66 : Charges financières	- 12 300,00 €	
R 752-90 : Revenus des immeubles		- 10 000,00 €
TOTAL R 75 : Autres produits gestion courante		- 10 000,00 €
Total	- 10 000,00 €	- 10 000,00 €

DESIGNATION	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT		
R 021-90 : Virement de la section de fonctionnement		- 10 000,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonct		- 10 000,00 €
D 1641-01 : Amortissement capital d'emprunt	- 10 000,00 €	
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes	- 10 000,00 €	
Total	-10 000,00 €	-10 000,00 €

Le Conseil Communautaire ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- Approuve la décision modificative telle que présentée ci-dessus

Vote POUR : 40
Vote CONTRE : 0
Abstention(s) : 0

Question n° 8

Objet : Approbation du plan de financement du projet « 20 ans du Musée de la Cloche et de la Sonaille »

La Communauté de communes Grand Orb a sur son territoire un Musée de France de grande qualité dont elle gère le fonctionnement. L'Architecture et la muséographie sont remarquables par leur créativité et leur caractère qui reste novateur.

Cet équipement a 20 ans, c'est l'occasion de proposer un programme d'animations - échelonnées durant l'année 2019 - qui mettront en valeur les collections et les aspects ethnologiques de l'usage des cloches.

PROGRAMME**AVRIL 2019 - OUVERTURE DU MUSÉE POUR LA SAISON/THEME, LE PASTORALISME**

- **EXPOSITION PHOTO** (durée 1 mois): "Entre garrigue et Mont Lozère un élevage ovin transhumant" reportage photographique en 29 panneaux sur l'élevage de M. et Mme Sérieys dans la commune de Montarnaud (34).
- WE de Pâques : **DEMONSTRATION DU TRAVAIL DES CHIENS DE BERGER** sur le parvis du musée
- S. 20 AVRIL **CONCERT DU PERCUSSIONNISTE JOËL GRARE SUR LE CLAVICLOCHE** clavier composé de cloches de vaches. Démonstration du clavier en amont de la représentation.

MAI à SPETEMBRE 2019/THEME, MYTHOLOGIE DE L'USAGE DES CLOCHES

- S. 18 MAI/NUIT DES MUSEE
**SPECTACLE DU GROUPE FOLKLORIQUE BASQUE "LES JOALDUNAK" UTILISANT LES SONNAILLES
MOULAGE ET COULÉE DE CLOCHE EN NOCTURNE**
- SEPTEMBRE /JOURNEES EUROPEENES DU PATRIMOINE
CONFERENCE GESTICULEE et Ateliers « invente ta tradition » de l'Ethnologue et artiste Anaïs Vaillant sur 2 espaces muséographiques de l'intercommunalité.

Afin de mener à bien ce programme exceptionnel, un dossier de demande de subvention sera déposé auprès de la DRAC OCCITANIE et DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'HERAULT. Chaque collectivité est sollicitée pour un montant de 5 000 €, sur un budget Global de 14 990 €.

RECETTES		DEPENSES	
DRAC OCCITANIE	5 000,00 €	EXPOSITION	400,00 €
		DEMONSTRATION chien de Berger	1 060,00 €
Conseil Départemental	5 000,00 €	Concert clavicloche	2 580,00 €
		Spectacle JoaldunaK	4 200,00 €
Communauté de communes	4 990,00 €	Transport/Hébergement/repas	3 400,00 €
		2 conférences + ateliers	2 000,00 €
		Document Communication	500,00 €
		Coulée de cloche	850,00 €
TOTAL	14 990,00 €	TOTAL	14 990,00 €

Le Conseil Communautaire ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- Approuve le dossier de demande de subvention tel que présenté ci-dessus,
- Autorise le Président à solliciter les subventions telle que présentés dans le plan de financement ci-dessus,
- Autorise le Président à signer les documents afférents à ce dossier.

Vote POUR : 40
Vote CONTRE : 0
Abstention(s) : 0

Question n° 9**Objet : Subventions aux événements associatifs 2018 du territoire intercommunal**

La Communauté de communes Grand Orb a récemment été saisie d'une demande de subvention pour permettre la réalisation sur 2018, d'une manifestation présentant un « intérêt communautaire ».

Après instruction de cette demande en commission, il est proposé au Conseil communautaire d'accorder une subvention, selon les modalités et sous les conditions suivantes :

Evénement / association	Nature de l'évènement	Montant de la subvention en €
Amicale des Sapeurs-pompiers de Combes	« trail des Banuts » 23 Septembre 2018	700,00 €

Le Conseil Communautaire ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- Approuve la subvention aux événements associatifs énoncée ci-dessus

Vote POUR : 40

Vote CONTRE : 0

Abstention(s) : 0

Question n° 10**Objet : Renouvellement de la Convention territoriale Globale (CTG) avec la CAF**

La Caisse d'Allocation Familiale de l'Hérault est un partenaire de qualité pour Grand Orb. Dans le cadre de son champ d'intervention elle apporte un soutien technique et financier essentiel dans le développement des projets et la mise en œuvre des actions.

Pour parfaire ce partenariat, améliorer la cohésion et la lisibilité des interventions des différents partenaires ; Grand Orb et la CAF de L'Hérault signe une Convention Territoriale globale (CTG) en 2015. Afin d'être cohérent avec les dates du Contrat enfance et jeunesse, elle est d'abord signée pour une durée de 2 ans. Puis est renouvelée pour une durée de de 4 ans à compter de 2018.

La CTG, a pour objectif de coordonner tous les dispositifs d'action sociale en cohérence avec les politiques locales. Elle centralise le pilotage des actions. Il n'en découle pas de financement.

La CTG s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté. En mobilisant l'ensemble des ressources du territoire, la CTG renforce les coopérations et contribue ainsi à une plus grande efficacité.

Une fois aboutie, elle :

- Pose les priorités respectives et celles partagées par chacun des signataires
- Définit et met en œuvre un projet global de territoire en cohérence avec les priorités identifiées dans le respect des champs d'intervention de chacun
- Rationalise les engagements contractuels

Afin d'adapter son orientation à notre territoire, Les membres du comité de pilotage de la CTG ont validé en septembre 2017 une étude de diagnostic mené par un prestataire extérieur. Ce travail a été rendu en juin 2018.

Dès lors, Un travail a été mené à l'issu de ce diagnostic afin de proposer des pistes de développement adaptés au territoire dans le respect des orientations politiques.

Un projet est rédigé avec les actions qui seront mises en œuvre lors des 4 prochaines années.

M le Président invite le conseil à bien vouloir :

- Approuver la Convention Territoriale Globale 2018-2021
- Autoriser M le Président à signer cette Convention Territoriale Globale et l'ensemble des actes destinés à sa mise en œuvre.

Le Conseil Communautaire ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- Approuve la Convention Territoriale Globale 2018-2021
- Autorise M le Président à signer cette Convention Territoriale Globale et l'ensemble des actes destinés à sa mise en œuvre.

Vote POUR : 40
Vote CONTRE : 0
Abstention(s) : 0

Question n° 11**Objet : Renouvellement du Contrat Enfance et Jeunesse (CEJ)**

Le contrat "enfance et jeunesse" est un contrat d'objectifs et de cofinancement passé entre la Caf de l'Hérault et des collectivités territoriales. Sa finalité est de poursuivre et d'optimiser la politique de développement en matière d'accueil des moins de 17 ans révolus.

Le contrat "enfance et jeunesse" répond prioritairement à deux objectifs :

- Il favorise le développement et optimise l'offre d'accueil
- Il contribue à l'épanouissement des enfants et des jeunes, à leur intégration dans la société par les actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation pour les plus grands

De manière globale, les actions qui peuvent être inscrites dans un contrat enfance et jeunesse sont les suivantes : accueils de jeunes enfants, lieux d'accueil enfants parents (LAEP), Relais assistants maternels (RAM), les accueils de loisirs, ludothèques, accueil périscolaire, séjours de vacances d'été ou de petites vacances, camps d'adolescents, postes de coordinateurs (dans une limite financière précise) et le diagnostic initial (sous certaines conditions).

Sur Grand Orb, 3 collectivités sont signataires du Contrat enfance et Jeunesse : Grand Orb, la commune de Bédarieux et le SIVOM « La cardabelle ». Chacun pour ses actions respectives dans le cadre de ses compétences.

Le CEJ est arrivé à son terme en décembre 2017 et doit par conséquent être renouvelé pour une durée de 4 ans : 2018-2021

Cette convention permet à la CAF de verser des subventions pour le soutien au fonctionnement des équipements, actions ou services mis en œuvre. Grâce à ses financements, le CEJ assure notamment la pérennité des structures existantes.

Le contrat enfance et jeunesse sera renouvelé en l'état, dans la continuité des actions déjà mise en place. Les financements seront quant à eux, éventuellement actualisés par la CAF de l'Hérault. Les évolutions ou modifications feront l'objet d'un avenant.

M le Président invite le conseil à bien vouloir :

- Approuver le Contrat Enfance et Jeunesse 2018-2021
- Autoriser M le Président à signer ce Contrat Enfance et Jeunesse et l'ensemble des actes destinés à sa mise en œuvre.

Le Conseil Communautaire ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- Approuve le Contrat Enfance et Jeunesse 2018-2021
- Autoriser M le Président à signer ce Contrat Enfance et Jeunesse et l'ensemble des actes destinés à sa mise en œuvre.

Vote POUR : 40

Vote CONTRE : 0

Abstention(s) : 0

Question n° 12**Objet : Approbation de la convention de coopération « opération façade » avec le Pays Haut Languedoc et Vignobles**

Grand Orb souhaite poursuivre l'opération façade « Colorons le Pays », Opération portée par le Pays Haut Languedoc et Vignobles.

Pour rendre cette opération effective il convient de délimiter un périmètre d'intervention dans le centre ancien de chaque commune de la communauté, ainsi qu'une enveloppe financière.

Je vous propose de délibérer sur le principe d'adhésion à cette opération de mise en valeur des centres anciens et de voter un montant de 10 000 € annuel ;

Cette opération rentrera en vigueur dès que les communes auront délibéré sur un périmètre d'intervention. Le règlement d'opération est joint à la présente délibération.

Le Conseil Communautaire ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- Accepte de poursuivre l'opération façade « Colorons le Pays »
- Valide l'inscription au budget de l'adhésion annuelle d'un montant de 10 000 €
- Autorise le Président à signer l'ensemble des documents relatifs à cette action

Vote POUR : 40
Vote CONTRE : 0
Abstention(s) : 0

Question n° 13

Objet : Approbation du compte rendu du conseil du 26 septembre 2018

Le compte rendu du dernier Conseil Communautaire vous a été transmis avec la convocation de ce conseil.

Le Conseil Communautaire ouï l'exposé du vice-Président décide, **à l'unanimité**, d'approuver le compte-rendu du dernier Conseil Communautaire.

Vote POUR : 40

Vote CONTRE : 0

Abstention(s) : 0

Question n° 14

Objet : Participation au fond d'aide d'urgence pour les sinistrés de l'Aude

M. le Président expose :

Grand Orb souhaite s'engager dans l'appel à la solidarité des Maires de l'Hérault pour soutenir les communes de l'Aude, victimes des épisodes climatiques d'octobre 2018.

Suite aux intempéries qui ont dévasté des territoires du département de l'Aude ces derniers jours, il est proposé le versement d'une aide financière exceptionnelle de 5 000 € à l'Association des Maires du Département de l'Hérault, qui centralisera les aides et se chargera de les transmettre globalement à l'Association des Maires du Département de l'Aude.

Le versement de cette aide financière contribuera à répondre à l'urgence humanitaire que nécessite la situation des victimes et des communes face à cet évènement climatique catastrophique.

Le Conseil Communautaire ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- Approuve le versement d'une aide financière exceptionnelle de 5 000 € à l'Association des Maires du Département de l'Hérault pour soutenir les communes de l'Aude, victimes des épisodes climatiques d'octobre 2018

Vote POUR : 40

Vote CONTRE : 0

Abstention(s) : 0

Question n° 15

Objet : Motion de soutien aux sapeurs-pompiers de France

Monsieur le Président rappelle :

- Que chaque jour sur le territoire national, les sapeurs-pompiers de France interviennent toutes les 7 secondes au plus vite que tout acteur dans l'urgence que ce soit dans les métropoles, dans les villes et villages et dans nos campagnes.
- Que chaque jour, ils sont près de 40.000 à être mobilisés, prêt à intervenir à l'appel du bip ou de l'alerte pour porter secours en risquant leur vie pour sauver des vies.
- Que nous avons un système de sécurité civile des plus performant du monde, qui associe à la fois des **sapeurs-pompiers professionnels**, des **sapeurs-pompiers volontaires** et des experts, avec le plus grand maillage territorial de secours qui apportent une réponse urgente sur l'ensemble du territoire dans un délai moyen de 13 minutes environ.
- Qu'au quotidien comme en cas de crise, les missions effectuées par nos sapeurs-pompiers sont larges, intervenant par tout temps et à toute heure pour des malaises, des accidents, des incendies, des catastrophes industrielles et naturelles, ou encore sur les inondations et l'été sur les feux de forêt ou encore lors des attentats.
- Que depuis plusieurs années, l'augmentation des interventions et la sollicitation croissante font que nos sapeurs-pompiers dans tous les départements et communes de France sont : toujours-présents, toujours-partants et toujours-proches, mais surtout toujours là quand il faut.

Considérant :

- L'inquiétude de nos sapeurs-pompiers qui interpellent régulièrement les élus, particulièrement les sapeurs-pompiers volontaires qui craignent de ne pouvoir poursuivre leur mission en cas de transposition de la DETT.
- La fragilité du système et le **rapport sur la mission volontariat** que devait porter le gouvernement avec ses 43 propositions et qui ne s'est pas traduit par des actes concrets.
- Le manque des moyens financiers pour recruter des sapeurs-pompiers en nombre qui serait la conséquence directe de cette transposition de la DETT, ce qui conduirait à abaissement du niveau de sécurité des populations et génèrerait de graves dysfonctionnements dans la distribution des secours.
- Notre devoir de défendre ce service public qui a fait ses preuves depuis des décennies et qui demeure les **pilliers de la sécurité civile de notre République**.

Il est demandé :

- **Au Président de la République** qu'à l'instar des dispositions prises pour les forces de sécurité intérieure (gendarmes et militaires) le 18 octobre 2017 à l'Elysée, il exprime la **même position pour les sapeurs-pompiers de France**.

En effet, **cette hypothétique reconnaissance de travail aura des conséquences sur l'engagement citoyen que représente celui de sapeurs-pompiers volontaires** qui ne doivent pas être concernés par la

DETT afin qu'ils puissent continuer à assurer leur mission de secours, de lutte contre les incendies et de protection des biens et des personnes.

- **L'engagement du Ministre de l'intérieur contre la transposition en droit français de la directive sur le temps de travail (DETT) qui conduirait à plafonner de manière cumulée le travail du salarié et son activité de sapeur-pompier volontaire à 48 heures par semaine, ces volontaires ne se reconnaissant pas comme des travailleurs et ne s'engageant pas pour une telle reconnaissance mais bien pour sauver des vies.**

Le Conseil Communautaire ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- Approuve cette motion de soutien aux sapeurs-pompiers de France

Vote POUR : 40
Vote CONTRE : 0
Abstention(s) : 0

Questions diverses :

Monsieur le Président donne la parole à Richard AUBERT. Il informe qu'un groupe de travail sur la redynamisation du bourg centre a été créé. A ce titre, il a reçu un courrier d'un couple souhaitant reprendre un commerce sur notre territoire. Il en donne lecture.

Monsieur le Président propose de l'envoyer par mail aux communes membres.

LEVÉE DE SEANCE à 18h05.